

## Les instituts universitaires de formation des maîtres 1999-2000

Les vingt-huit instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) de France métropolitaine et des DOM ont accueilli, à la rentrée 1999, 81 981 étudiants et professeurs stagiaires et titulaires en formation de longue durée (55 628 en première année et 26 353 en seconde année). Après une forte croissance de 1991 à 1993, les effectifs des IUFM ont connu une augmentation plus modérée en 1994 et en 1995. À partir de la rentrée 1996 s'est amorcée une baisse des effectifs, confortée en 1997 (- 3 %). Cette diminution tend à se réduire, elle n'est que de 1 % à la rentrée 1999 en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants de première année se destinant au professorat des écoles. En première année, les femmes sont toujours largement majoritaires (70 %). Les IUFM assurent également la formation professionnelle de 1 137 professeurs du premier degré en vue de leur spécialisation et ils permettent aussi à 2 038 aides-éducateurs de préparer un concours d'enseignement.

### PRÉPONDÉRANCE DES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS DU SECOND DEGRÉ

En 1999-2000, parmi les 81 981 étudiants, stagiaires et titulaires en IUFM, 29 496 préparent ou ont réussi un concours de recrutement du premier degré (ce qui représente plus du tiers de l'effectif total) et 52 485 (soit les deux tiers) un concours du second degré.

En ce qui concerne les concours préparés, l'engouement est un peu plus grand, chez les étudiants de première année, pour la préparation du professorat du second

degré : 67 % des étudiants le préparent. Pour le second degré, ce sont les préparations au CAPES qui concentrent le plus grand nombre d'étudiants (*tableau I*).

La part des préparations aux concours du second degré est plus importante en province (71 %) que dans les IUFM franciliens (68 %), dans les IUFM des DOM, elle ne représente que la moitié des préparations. Toutefois, d'un IUFM à l'autre, cette répartition varie sensiblement. Dans six IUFM, la préparation aux concours du second degré concerne plus de 75 % des étudiants de première année. L'IUFM de Paris occupe, de ce point de vue, une place à part avec, comme les années passées, plus de 93 % des

**TABLEAU I - Répartition des effectifs d'IUFM selon les différents concours de recrutement**  
France sans TOM

Concours	Première année		Seconde année		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
CAPE	16 716	32,6	11 643	44,2	28 359	34,6
PE spécialisation	-	-	1 137	4,3	1 137	1,4
<b>Total premier degré</b>	<b>16 716</b>	<b>32,6</b>	<b>12 780</b>	<b>48,5</b>	<b>29 496</b>	<b>36,0</b>
CAPE	28 384	55,3	9 342	35,4	42 046	51,3
Enseignement public	26 526	55,0	9 038	34,3	39 648	48,4
Enseignement privé	1 858	3,8	304	1,2	2 398	2,9
CAPEPS	4 320	7,8	1 195	4,5	5 515	6,7
Enseignement public	4 084	7,3	1 160	4,4	5 244	6,4
Enseignement privé	236	0,4	35	0,1	271	0,3
CAPET	2 551	5,0	1 194	4,5	3 745	4,6
Enseignement public	2 451	4,8	1 151	4,4	3 602	4,4
Enseignement privé	100	0,2	43	0,2	143	0,2
CAPLP2	2 415	4,7	1 718	6,5	4 133	5,0
Enseignement public	2 323	4,5	1 681	6,4	4 004	4,9
Enseignement privé	92	0,2	37	0,1	129	0,2
CPE	1 242	2,4	562	2,1	1 804	2,2
Agrégation	-	-	757	2,9	757	0,9
<b>Total second degré</b>	<b>34 592</b>	<b>67,4</b>	<b>13 573</b>	<b>51,5</b>	<b>52 485</b>	<b>64,0</b>
dont Public	32 306	63,0	13 189	50,0	49 815	60,8
dont Privé	2 286	4,5	384	1,5	2 670	3,3
<b>Total</b>	<b>51 308</b>	<b>100,0</b>	<b>26 353</b>	<b>100,0</b>	<b>81 981</b>	<b>100,0</b>

**TABLEAU II – Répartition des effectifs 1999-2000 par IUFM**  
(y compris spécialisation des professeurs des écoles titulaires (PE spécialisation))  
France sans TOM

IUFM	Première année							Total	dont CAFEP	Seconde année			Total		Effectifs totaux	
	1 <sup>er</sup> degré CAPE	Second degré								1 <sup>er</sup> degré CAPE	dont PE spécialisation	2 <sup>nd</sup> degré	Total	1 <sup>er</sup> degré		2 <sup>nd</sup> degré
		CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	Total									
Aix-Marseille	724	1 183	187	147	98	53	1 668	2 392	102	528	62	684	1 212	2 352	3 604	
Amiens	755	461	79	33	56	47	676	1 431	20	459	41	417	876	1 214	2 307	
Besançon	336	488	151	91	30	36	796	1 132	16	229	19	322	551	1 118	1 683	
Bordeaux	683	1 782	183	67	112	–	2 144	2 827	173	389	–	738	1 127	1 072	3 954	
Caen	322	510	150	17	89	25	791	1 113	42	206	17	340	546	528	1 659	
Clermont-Ferrand	415	623	152	21	68	35	899	1 314	50	250	51	330	580	665	1 894	
Corse	138	138	30	15	–	29	212	350	–	50	–	19	69	188	419	
Dijon	354	755	124	48	24	42	993	1 347	25	228	–	281	509	582	1 856	
Grenoble	686	807	123	68	–	34	1 032	1 718	84	551	65	430	981	1 237	2 699	
Lille	1 326	2 415	325	250	281	89	3 360	4 686	250	864	85	921	1 785	2 190	4 281	
Limoges	218	458	61	9	23	54	605	823	8	104	–	140	244	322	1 067	
Lyon	728	1 684	207	116	183	73	2 263	2 991	222	648	59	1 034	1 682	1 376	4 673	
Montpellier	604	1 154	221	109	46	61	1 591	2 195	78	421	–	587	1 008	1 025	3 203	
Nancy-Metz	697	1 119	187	129	138	46	1 619	2 316	40	610	86	647	1 257	1 307	3 573	
Nantes	429	1 279	163	45	123	34	1 644	2 073	232	324	–	477	801	753	2 874	
Nice	446	587	124	41	29	25	806	1 252	44	255	–	250	505	701	1 757	
Orléans-Tours	834	1 010	124	54	29	24	1 241	2 075	67	473	54	493	966	1 307	3 041	
Poitiers	407	677	128	83	81	35	1 004	1 411	37	250	–	433	683	657	2 094	
Reims	401	451	129	45	44	24	693	1 094	30	349	84	321	670	750	1 764	
Rennes	417	1 405	197	83	65	41	1 791	2 208	190	298	29	680	978	715	3 186	
Rouen	405	775	175	44	26	39	1 059	1 464	45	383	73	445	828	788	2 292	
Strasbourg	466	1 023	95	81	86	36	1 321	1 787	52	421	45	537	958	887	2 745	
Toulouse	518	1 015	139	303	346	53	1 856	2 374	94	463	56	835	1 298	981	3 672	
<b>Total province</b>	<b>12 309</b>	<b>21 799</b>	<b>3 454</b>	<b>1 899</b>	<b>1 977</b>	<b>935</b>	<b>30 064</b>	<b>42 373</b>	<b>1 901</b>	<b>8 753</b>	<b>826</b>	<b>11 361</b>	<b>20 114</b>	<b>21 062</b>	<b>41 425</b>	<b>62 487</b>
Paris	371	4 516	182	84	23	129	4 934	5 305	235	428	148	447	875	799	5 381	6 180
Créteil	1 387	638	217	218	122	99	1 294	2 681	14	1 537	163	794	2 331	2 924	2 088	5 012
Versailles	2 091	1 093	396	302	217	55	2 063	4 154	136	1 481	–	806	2 287	3 572	2 869	6 441
<b>Total Ile-de-France</b>	<b>3 849</b>	<b>6 247</b>	<b>795</b>	<b>604</b>	<b>362</b>	<b>283</b>	<b>8 291</b>	<b>12 140</b>	<b>385</b>	<b>3 446</b>	<b>311</b>	<b>2 047</b>	<b>5 493</b>	<b>7 295</b>	<b>10 338</b>	<b>17 633</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>16 158</b>	<b>28 046</b>	<b>4 249</b>	<b>2 503</b>	<b>2 339</b>	<b>1 218</b>	<b>38 355</b>	<b>54 513</b>	<b>2 286</b>	<b>12 199</b>	<b>1 137</b>	<b>13 408</b>	<b>25 607</b>	<b>28 357</b>	<b>51 763</b>	<b>80 120</b>
Antilles-Guyane	279	110	33	–	–	–	143	422	–	330	–	78	408	609	221	830
La Réunion	279	228	38	48	76	24	414	693	–	251	–	87	338	530	501	1 031
<b>Total DOM</b>	<b>558</b>	<b>338</b>	<b>71</b>	<b>48</b>	<b>76</b>	<b>24</b>	<b>557</b>	<b>1 115</b>	<b>–</b>	<b>581</b>	<b>–</b>	<b>165</b>	<b>746</b>	<b>1 139</b>	<b>722</b>	<b>1 861</b>
<b>Total France sans TOM</b>	<b>16 716</b>	<b>28 384</b>	<b>4 320</b>	<b>2 551</b>	<b>2 415</b>	<b>1 242</b>	<b>38 912</b>	<b>55 628</b>	<b>2 286</b>	<b>12 780</b>	<b>1 137</b>	<b>13 573</b>	<b>26 353</b>	<b>29 496</b>	<b>52 485</b>	<b>81 981</b>

préparations au professorat du second degré. Les IUFM d'Amiens, Créteil et Versailles ont une répartition à peu près égale des étudiants de première année entre premier et second degré. Seul l'IUFM des Antilles-Guyane est toujours majoritairement orienté vers le professorat des écoles (66 %).

Parmi les concours du second degré, les préparations au CAPES sont privilégiées dans un grand nombre d'établissements ; leur part varie de 49 % à l'IUFM de Créteil à 92 % dans celui de Paris (tableau II).

## LES FEMMES SONT LARGEMENT MAJORITAIRES

Près de sept étudiants de première année sur dix sont des femmes et, parmi celles-ci, 62 % se destinent au professorat de l'enseignement du second degré (tableau III). Les femmes constituent une forte majorité des inscrits en préparation aux différents CAPES littéraires (72 %), en particulier aux CAPES d'anglais, d'allemand, d'espagnol, d'italien, de lettres modernes et classiques et de documentation, ainsi qu'au CAPES (81 %), au CPE (72 %) et au CAFEP (78 %). La répartition par sexe est plus équilibrée dans les préparations scientifiques, à

**TABLEAU III – Répartition des effectifs de première année selon le sexe (en %)**  
France sans TOM

Concours préparés	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes
<i>Premier degré</i>				
<b>CAPE</b>	<b>17,4</b>	<b>35,9</b>	<b>30,0</b>	<b>81</b>
<i>Second degré enseignement public</i>				
<b>CAPES sciences économiques et sociales</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>57</b>
<b>Total CAPES littéraires</b>	<b>32,8</b>	<b>41,0</b>	<b>38,4</b>	<b>72</b>
– dont total CAPES langues	7,4	15,6	12,9	82
<i>dont anglais</i>	4,1	7,7	6,5	80
<i>dont allemand</i>	0,7	1,8	1,5	84
<i>dont espagnol</i>	1,7	4,9	3,9	85
<i>dont italien</i>	0,3	0,8	0,7	83
– dont total CAPES lettres-sciences humaines	24,2	22,3	22,9	66
<i>dont lettres modernes</i>	3,8	8,9	7,2	83
<i>dont lettres classiques</i>	0,3	1,0	0,8	85
<i>dont documentation</i>	0,5	1,8	1,4	88
<i>dont histoire-géographie</i>	15,1	7,3	9,8	50
<i>dont philosophie</i>	2,0	1,0	1,3	51
<i>dont arts plastiques</i>	1,3	1,5	1,5	71
<i>dont éducation musicale</i>	1,2	0,8	0,9	59
<b>Total CAPES scientifiques</b>	<b>17,1</b>	<b>8,4</b>	<b>11,2</b>	<b>51</b>
– dont mathématiques	8,2	4,3	5,5	52
– dont sciences de la vie et de la Terre	2,9	2,1	2,4	60
– dont physique-chimie	5,2	2,0	3,0	44
<b>Total CAPES</b>	<b>49,8</b>	<b>46,9</b>	<b>47,8</b>	<b>66</b>
CAPEPS	13,7	4,3	7,3	40
<b>Total CAPES et CAPEPS</b>	<b>63,5</b>	<b>51,2</b>	<b>55,2</b>	<b>63</b>
CAPET tertiaires	2,4	2,0	2,2	64
CAPET secondaires	5,4	0,7	2,2	21
<b>Total CAPET</b>	<b>7,9</b>	<b>2,7</b>	<b>4,4</b>	<b>42</b>
CAPLP2	6,5	3,1	4,2	50
CPE	2,0	2,4	2,2	72
<b>Total second degré public</b>	<b>79,8</b>	<b>59,4</b>	<b>65,9</b>	<b>61</b>
<i>Second degré enseignement privé CAFEP</i>				
CAPES	2,5	4,3	3,8	78
CAPET	0,1	0,2	0,2	75
CAPLP2	0,1	0,2	0,2	76
<b>Total second degré privé</b>	<b>2,8</b>	<b>4,7</b>	<b>4,1</b>	<b>78</b>
<b>Total second degré public + privé</b>	<b>82,6</b>	<b>64,1</b>	<b>70,0</b>	<b>62</b>
Total	100,0	100,0	100,0	68

l'exception du CAPES sciences de la vie et de la Terre où les femmes représentent 60 % des effectifs, ainsi qu'au CAPLP2. Lorsqu'elles préparent un concours d'enseignant en lycée professionnel, les femmes se destinent plus particulièrement à l'enseignement général et à l'enseignement technique tertiaire. Dans les préparations au CAPEPS et au CAPET, elles ne sont pas majoritaires : elles ne constituent qu'un peu plus de 40 % des effectifs ; en revanche, elles forment la majorité des inscrits dans les spécialités tertiaires des préparations au CAPET (64 %).

### LES IUFM ASSURENT AUSSI LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS TITULAIRES DU PREMIER DEGRÉ EN VUE D'UNE SPÉCIALISATION...

À la rentrée 1999, 87 professeurs des écoles titulaires préparent le diplôme de psychologue scolaire et 1 050 se destinent à l'enseignement spécialisé (voir les encadrés p.5).

Parmi les sept options du CAPSAIS, cinq ont attiré les professeurs des écoles avec une prédilection pour l'option E (enseignement et aide pédagogique auprès des enfants en difficulté (41 %)) et pour l'option F (enseignement et aide pédagogique

auprès des adolescents ou des jeunes en difficulté (25 %)).

Les femmes sont largement majoritaires dans la préparation au diplôme de psychologue scolaire. Il en est de même pour les différentes options au CAPSAIS (plus de 70 %), à l'exception de l'enseignement et aide pédagogique auprès des adolescents ou des jeunes en difficulté, où la répartition par sexe est plus équilibrée (tableau IV).

Dix-sept IUFM sur vingt-huit assurent la formation professionnelle des professeurs des écoles titulaires. 27 % d'entre eux sont accueillis par deux IUFM de la région Ile-de-France (Paris et Créteil).

### ... ET PERMETTENT AUX AIDES-ÉDUCATEURS DE PRÉPARER UN CONCOURS D'ENSEIGNEMENT

À la rentrée 1999, 2 038 emplois-jeunes bénéficiant d'un emploi d'aide-éducateur dans un établissement (voir l'encadré p.5) sont inscrits dans dix-huit IUFM pour préparer un concours d'enseignement. Parmi ceux-ci, huit IUFM assurent les préparations au CAPE et trois préparent uniquement à un concours du second degré.

La part des femmes est importante (86 %). Elles se destinent principalement au professorat des écoles (91 %).

**TABLEAU IV – Spécialisation des professeurs des écoles titulaires**  
Préparation au CAPSAIS et au diplôme de psychologue scolaire

Concours	Option	Femmes	Hommes	Total
CAPSAIS	C	1	–	1
	D	111	41	152
	E	321	110	431
	F	137	123	260
	G	157	49	206
Total		727	323	1 050
Psychologue scolaire		72	15	87
<b>Total</b>		<b>799</b>	<b>338</b>	<b>1 137</b>

**TABLEAU V – Les aides-éducateurs inscrits en IUFM pour préparer un concours d'enseignement**

Concours	Femmes	Hommes	Total
<b>Premier degré</b>			
CAPE	1 588	229	1 817
<b>Second degré</b>			
CAPES	117	28	145
CAPET	7	7	14
CAPLP2	8	6	14
CPE	34	14	48
Total	166	55	221
<b>Total</b>	<b>1 754</b>	<b>284</b>	<b>2 038</b>

La grande majorité des aides-éducateurs inscrits en IUFM choisissent le professorat des écoles (89 %), seulement 11 % préparent des concours du second degré et, parmi ces derniers, les concours du CAPES recueillent 66 % des inscrits (tableau V).

Parmi ces concours, le CAPES d'anglais, de documentation ainsi que le concours de conseiller principal d'éducation sont les plus demandés.

## Les parcours en IUFM

### – L'entrée en première année

Pour tous les futurs professeurs, le niveau de recrutement est le même : la licence ou tout autre titre ou diplôme sanctionnant au moins trois années d'études après le baccalauréat.

La première année de formation est essentiellement consacrée à la préparation des concours de recrutement que les étudiants choisissent lors de leur inscription. Pour les professeurs des lycées et des collèges, il s'agit d'acquérir une excellente maîtrise de la discipline dans laquelle ils présentent le concours. Quant aux professeurs des écoles, ils reçoivent une formation qui vise à assurer leur polyvalence.

Les préparations sont assurées conjointement par les IUFM et les universités, ces dernières ayant en charge, dans la plupart des cas, la partie scientifique des enseignements. Des stages sont organisés par les instituts : stage en observation dans un établissement et une classe, puis stage de pratique accompagnée où l'étudiant est progressivement amené à prendre en charge une classe sous la conduite d'un enseignant titulaire.

### – L'entrée en seconde année

Tous les lauréats des concours du premier et du second degré entrent en deuxième année et deviennent alors professeurs stagiaires, qu'ils aient préparé le concours en IUFM ou par

eux-mêmes. Ceux qui désirent préparer l'agrégation peuvent demander à leur IUFM un report de seconde année. Les titulaires de l'agrégation peuvent entrer en seconde année pour bénéficier d'une formation professionnelle.

La seconde année permet aux professeurs stagiaires d'approfondir leur formation professionnelle. Ils perçoivent alors une rémunération en qualité de professeur stagiaire.

L'élément principal de cette seconde année est le stage en responsabilité au cours duquel les stagiaires sont chargés de quatre à six heures hebdomadaires d'enseignement dans une ou plusieurs classes. Pour les disciplines technologiques et professionnelles, un stage en entreprise est obligatoire. Ces stages donnent lieu à la rédaction d'un mémoire professionnel. Afin d'approfondir la formation théorique, le professeur stagiaire doit également suivre des modules d'enseignement disciplinaire ou professionnel dans l'IUFM, modules faisant aussi l'objet d'une validation. La formation est individualisée pour tenir compte des acquis disciplinaires et professionnels de chacun, ainsi que des besoins repérés pendant la formation et des attentes des futurs professeurs.

À l'issue de la seconde année, la certification sanctionne la formation dispensée, ce qui permet la titularisation dans la fonction publique. Pour l'enseignement privé sous contrat, la formation, une fois validée, permet d'être titulaire du CAFEP qui donne droit à un contrat définitif accordé par le recteur.

**TABLEAU VI – Évolution des effectifs inscrits en IUFM depuis 1991-1992**

(première année et seconde année d'IUFM – hors spécialisation des professeurs des écoles titulaires)

Académies	1991-1992 (*)	1995-1996 (**)	1996-1997 (**)	1997-1998 (**)	1998-1999 (**)	1999-2000 (***)	Évolution			
							1999-2000/ 1998-1999		1999-2000/ 1991-1992	
							Eff.	%	Eff.	%
Aix-Marseille	2 315	3 867	3 929	3 629	3 434	3 542	108	3	1 227	53
Amiens	1 593	2 307	2 250	2 094	2 222	2 266	44	2	673	42
Besançon	1 324	1 656	1 690	1 736	1 674	1 664	- 10	- 1	340	26
Bordeaux	2 524	4 434	4 701	4 149	3 946	3 954	8	0	1 430	57
Caen	1 491	2 011	1 893	1 795	1 726	1 642	- 84	- 5	151	10
Clermont-Ferrand	1 053	1 926	1 845	1 796	1 866	1 843	- 23	- 1	790	75
Corse	292	282	282	386	456	419	- 37	- 8	127	43
Dijon	1 255	2 300	2 153	1 934	1 961	1 856	- 105	- 5	601	48
Grenoble	2 121	2 533	2 533	2 514	2 514	2 634	120	5	513	24
Lille	4 811	6 574	6 434	6 545	6 437	6 386	- 51	- 1	1 575	33
Limoges	529	832	952	1 025	1 068	1 067	- 1	0	538	102
Lyon	2 930	4 583	4 550	4 270	4 130	4 614	484	12	1 684	57
Montpellier	1 796	3 369	3 621	3 338	3 248	3 203	- 45	- 1	1 407	78
Nancy-Metz	2 829	3 909	3 730	3 590	3 854	3 487	- 367	- 10	658	23
Nantes	1 964	3 309	3 323	3 172	3 207	2 874	- 333	- 10	910	46
Nice	1 472	2 056	2 143	1 914	1 893	1 757	- 136	- 7	285	19
Orléans-Tours	2 055	3 187	3 167	3 037	2 961	2 987	26	1	932	45
Poitiers	1 294	1 973	1 829	2 094	2 072	2 094	22	1	800	62
Reims	1 299	1 760	1 654	1 592	1 601	1 680	79	5	381	29
Rennes	2 518	3 613	3 543	3 472	3 317	3 157	- 160	- 5	639	25
Rouen	1 738	2 639	2 607	2 663	2 106	2 219	113	5	481	28
Strasbourg	1 952	2 990	2 860	2 934	2 760	2 700	- 60	- 2	748	38
Toulouse	2 445	3 956	3 938	3 671	3 477	3 616	139	4	1 171	48
<b>Total province</b>	<b>43 600</b>	<b>66 066</b>	<b>65 627</b>	<b>63 350</b>	<b>61 930</b>	<b>61 661</b>	<b>- 269</b>	<b>0</b>	<b>18 061</b>	<b>41</b>
Paris	2 862	6 319	6 477	6 905	6 785	6 032	- 753	- 11	3 170	111
Créteil	3 725	5 535	5 004	4 352	4 618	4 849	231	5	1 124	30
Versailles	4 421	6 325	6 827	6 698	6 478	6 441	- 37	- 1	2 020	46
<b>Total Ile-de-France</b>	<b>11 008</b>	<b>18 179</b>	<b>18 308</b>	<b>17 955</b>	<b>17 881</b>	<b>17 322</b>	<b>- 559</b>	<b>- 3</b>	<b>6 314</b>	<b>57</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>54 608</b>	<b>84 245</b>	<b>83 935</b>	<b>81 305</b>	<b>79 811</b>	<b>78 983</b>	<b>- 828</b>	<b>- 1</b>	<b>24 375</b>	<b>45</b>
Antilles-Guyane	447	771	744	703	711	830	119	17	383	86
La Réunion	726	1 052	1 206	1 126	1 080	1 031	- 49	- 5	305	42
<b>Total DOM</b>	<b>1 173</b>	<b>1 823</b>	<b>1 950</b>	<b>1 829</b>	<b>1 791</b>	<b>1 861</b>	<b>70</b>	<b>4</b>	<b>688</b>	<b>59</b>
<b>France sans TOM</b>	<b>55 781</b>	<b>86 068</b>	<b>85 885</b>	<b>83 134</b>	<b>81 602</b>	<b>80 844</b>	<b>- 758</b>	<b>- 1</b>	<b>25 063</b>	<b>45</b>

\* Source : enquête DGES – \*\* Source : enquête DEP-DPD/54 – \*\*\* Source : DEP-SISE, hors spécialisation des professeurs des écoles titulaires. Les stagiaires « externés » en 1991-92 et les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique à temps partiel depuis 1992-93 ne sont pas comptabilisés.

**TABLEAU VII – Évolution des effectifs depuis 1991-1992**

(hors année préparatoire et spécialisation des professeurs des écoles (PE) titulaires) France sans TOM

Scolarité		1991/92 *	1995/96 **	1996/97 **	1997/98 **	1998/99 **	1999/ 2000 ***
Première année du premier degré	Effectifs	6 973	14 415	14 866	15 281	16 030	16 716
	Évolution			451	415	749	686
	%			3 %	3 %	5 %	4 %
Seconde année du premier degré	Effectifs	15 168	13 028	12 150	10 634	10 528	11 643
	Évolution			- 878	- 1 516	- 106	1 115
	%			- 7 %	- 12 %	- 1 %	11 %
Formation continue des PE titulaires ***	Effectifs						1 137
<b>Total premier degré</b> (hors formation continue)	Effectifs	<b>22 141</b>	<b>27 443</b>	<b>27 016</b>	<b>25 915</b>	<b>26 558</b>	<b>28 359</b>
	Évolution			- 427	- 1 101	643	1 801
	%			- 2 %	- 4 %	2 %	7 %
Première année du second degré	Effectifs	21 553	44 129	44 672	42 910	41 295	38 912
	Évolution			543	- 1 762	- 1 615	- 2 383
	%			1 %	- 4 %	- 4 %	- 6 %
Seconde année du second degré	Effectifs	12 087	14 496	14 197	14 309	13 749	13 573
	Évolution			- 299	112	- 560	- 176
	%			- 2 %	1 %	- 4 %	- 1 %
<b>Total second degré</b>	Effectifs	<b>33 640</b>	<b>58 625</b>	<b>58 869</b>	<b>57 219</b>	<b>55 044</b>	<b>52 485</b>
	Évolution			244	- 1 650	- 2 175	- 2 559
	%			0 %	- 3 %	- 4 %	- 5 %
<b>Total première année</b>	Effectifs	<b>28 526</b>	<b>58 544</b>	<b>59 538</b>	<b>58 191</b>	<b>57 325</b>	<b>55 628</b>
	Évolution			994	- 1 347	- 866	- 1 697
	%			2 %	- 2 %	- 1 %	- 3 %
<b>Total seconde année</b> (hors formation continue)	Effectifs	<b>27 255</b>	<b>27 524</b>	<b>26 347</b>	<b>24 943</b>	<b>24 277</b>	<b>25 216</b>
	Évolution			- 1 177	- 1 404	- 666	939
	%			- 4 %	- 5 %	- 3 %	4 %
<b>Total seconde année</b> (y compris formation continue des PE titulaires)***	Effectifs						<b>26 353</b>
<b>Total</b> (hors formation continue)	Effectifs	<b>55 781</b>	<b>86 068</b>	<b>85 885</b>	<b>83 134</b>	<b>81 602</b>	<b>80 844</b>
	Évolution			- 183	- 2 751	- 1 532	- 758
	%			0 %	- 3 %	- 2 %	- 1 %
<b>Total</b> (y compris formation continue des PE titulaires)***	Effectifs						<b>81 981</b>

\* Source : enquête DGES – \*\* Source : enquête DEP-54 – \*\*\* Source : enquête DEP-SISE pour la première fois en 1999-2000.

Le champ SISE prend en compte la spécialisation des professeurs des écoles titulaires (au titre de la formation continue).

Les stagiaires « externés » en 1991-1992 et les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique à temps partiel depuis 1992-1993 ne sont pas comptabilisés.

## DES EFFECTIFS QUI ONT PRESQUE DOUBLÉ EN NEUF ANS MALGRÉ UNE DIMINUTION AMORCÉE EN 1996

Les effectifs des IUFM sont passés de 55 781 en 1991 (année de la généralisation des IUFM) à 80 844 en 1999, ce qui correspond à une augmentation de 45 %. Cinq IUFM ont connu, sur la même période, une croissance supérieure à 70 % : Paris (+ 111 %), Limoges (+ 102 %), Antilles-Guyane (+ 86 %), Montpellier (+ 78 %) et Clermont-Ferrand (+ 75 %). La plupart des IUFM se sont toutefois développés à un rythme plus modéré, avec une progression en neuf ans variant entre 10 % et 62 %. À la rentrée 1999, malgré la baisse globale des effectifs, onze IUFM ont connu une légère augmentation (tableau VI).

La montée en puissance des IUFM a atteint son maximum en 1993 (+ 26 % par rapport à 1992). Depuis la rentrée 1994, la hausse annuelle des effectifs s'est amortie. À partir de la rentrée 1996 s'est amorcée une baisse des effectifs, qui s'est poursuivie en 1997 (- 3 %). Depuis la rentrée 1998, la diminution des effectifs se ralentit (- 2 %), elle n'est plus que de 1 % à la rentrée 1999.

Après avoir connu la plus forte diminution en 1997-98 (- 4 %), les effectifs du premier degré amorcent une hausse (+ 2 %) en 1998 qui s'amplifie en 1999 pour atteindre 7 %. Cependant, la baisse des effectifs du second degré s'accroît (- 3 % en 1997, - 4 % en 1998 puis - 5 % à la rentrée 1999).

La baisse du nombre d'étudiants en première année (- 3 %) est compensée par la hausse des effectifs de seconde année (+ 4 %). En seconde année, le nombre de professeurs des écoles s'est accru sensiblement tandis que la baisse du nombre des professeurs des lycées et des collèges stagiaires s'est ralentie (tableau VII).

**Bernadette Rousseau, DPD C2**

### POUR EN SAVOIR PLUS

« Les instituts universitaires de formation des maîtres – 1998-1999 », Note d'Information 00.07, MEN-Direction de la programmation et du développement, mars 2000.

Tableaux statistiques 6732, Les instituts universitaires de formation des maîtres – Effectifs en 1999-2000, MEN-Direction de la programmation et du développement.

## Champ de l'étude

Les résultats proviennent du système d'information SISE que les IUFM ont intégré pour la première fois à la rentrée 1999 et qui recense l'ensemble des effectifs d'élèves, de stagiaires et de titulaires en formation initiale ou professionnalisante de longue durée. Les années passées, les résultats provenaient de l'enquête n° 54 effectuée auprès des IUFM, qui ne recensait que l'ensemble des effectifs d'élèves et de stagiaires en formation initiale de longue durée.

Le système d'information recense la totalité des inscrits en formation initiale et en formation professionnelle ou continue répartis ainsi :

- *les inscrits de première année* : étudiants inscrits à l'IUFM pour préparer un concours externe ou interne d'enseignement dans des établissements publics ou privés sous contrat ;
- *les inscrits de seconde année* : stagiaires qui, ayant réussi un concours externe ou interne d'enseignement dans des établissements publics l'année précédente, obtiennent, à l'issue de l'année courante, un certificat de titularisation dans la fonction publique ou certification. Dans le cadre de l'enseignement dans des établissements du second degré privés sous contrat, les stagiaires ayant réussi le concours obtiennent, à l'issue de cette année, un contrat définitif.

Sont inclus également dans le champ outre les étudiants de première année et les stagiaires de seconde année :

- *les inscrits en cycle préparatoire au CAPLP2* (première et seconde année) qui ont accédé à ce cycle préparatoire de deux ans par voie de concours interne ;
- *les inscrits en cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles*, cycle d'un an correspondant à une première année d'IUFM et débouchant sur le second concours interne de professeur des écoles. Leur formation est assurée en IUFM ;
- *les inscrits au certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et intégration scolaires (CAPSAIS)*.

Le CAPSAIS, réservé aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres du premier degré exerçant dans des établissements d'enseignement privés, est destiné « à attester la qualification des maîtres appelés à exercer leurs fonctions dans les classes, établissements ou services accueillant des enfants ou adolescents en difficulté, handicapés ou malades, en vue de leur adaptation ou de leur intégration scolaires. »

La formation, dispensée au titre de la formation continue sur une durée de deux ans, est comptabilisée en seconde année :

- *les inscrits au diplôme de psychologue scolaire*. Les IUFM sont habilités à organiser la formation conduisant au diplôme d'État de psychologue scolaire en liaison avec leurs universités de rattachement qui comportent un département de psychologie habilité à délivrer un diplôme national de troisième cycle en psychologie. Sont admis à ces formations les instituteurs ou professeurs des écoles. La formation, dispensée au titre de la formation continue, est comptabilisée en seconde année ;
- *les inscrits en agrégation (seconde année)*. La seconde année est assurée par l'IUFM et les effectifs sont comptabilisés en IUFM uniquement.

Le système d'information SISE-IUFM permet de repérer les emplois-jeunes qui, bénéficiant dans le cadre de la loi n°97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes, d'un emploi d'aide-éducateur dans un établissement et « d'un droit à la formation dans la perspective d'un projet professionnel durable », sont inscrits en IUFM pour préparer un concours d'enseignement.

N'entrent pas dans le champ : les auditeurs libres ni les stagiaires français et étrangers venant suivre des cycles de formation ou de perfectionnement d'une durée inférieure ou égale à l'année universitaire sauf ceux décrits ci-dessus.

## Les instituts universitaires de formation des maîtres

La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un institut de formation des maîtres (IUFM) dans chaque académie. (Il n'y a qu'un seul IUFM pour les trois académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.)

Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif rattachés à une ou plusieurs universités de l'académie, les IUFM se sont substitués aux structures antérieures de formation des maîtres du premier et du second degré général, technique et professionnel (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centre de formation des professeurs de l'enseignement technique).

Cette nouvelle formation des enseignants a démarré à la rentrée 1990 à titre expérimental dans trois académies (Grenoble, Lille, Reims). Depuis la rentrée 1991, elle est en œuvre dans toutes les académies.

Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts dispensent une formation professionnelle initiale aux personnels enseignants du premier et du second degré des établissements publics, ainsi qu'aux professeurs des lycées et collèges des établissements privés sous contrat, confor-

mément à l'accord conclu le 11 janvier 1993 avec les représentants de l'enseignement privé sous contrat. Cette formation comprend des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement, ce qui permet de favoriser l'émergence d'une culture professionnelle commune à tous les enseignants. Ils participent aussi à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Les IUFM assurent également la formation professionnelle des instituteurs et professeurs des écoles en vue d'une spécialisation validée par le CAPSAIS (circulaire n° 97-104 du 30 avril 1997). Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 89-684 du 18 septembre 1989, ils sont habilités à organiser la formation conduisant au diplôme de psychologue scolaire en collaboration avec leurs universités de rattachement qui comportent un département de psychologie.

Les échanges avec le milieu universitaire sont favorisés par les conventions qui lient chaque institut aux universités de l'académie responsable de la formation disciplinaire, et la possibilité d'entrer en IUFM aux divers moments clefs de la formation apporte un flux permanent de nouveaux étudiants.

## DÉFINITIONS

### – Types de préparation

**CAPE** : certificat d'aptitude au professorat des écoles

**CAPSAIS** : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire qui comprend sept options :

option A : enfants et adolescents handicapés auditifs

option B : enfants et adolescents handicapés visuels ou aveugles

option C : enfants et adolescents malades somatiques, déficients physiques handicapés moteurs

option D : enfants et adolescents présentant des troubles importants à dominante psychologique

option E : enseignement et aide pédagogique auprès des enfants en difficulté

option F : enseignement et aide pédagogique auprès des adolescents ou des jeunes en difficulté

option G : rééducation

### Psychologue scolaire

**CAPES** : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (public ou privé sous contrat)

**CAPEPS** : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive dans les établissements publics ou privé sous contrat.

**CAPET** : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (public ou privé sous contrat)

**CAPLP2** : certificat d'aptitude au professorat de lycées professionnels de 2<sup>ème</sup> grade (public ou privé sous contrat)

**CPE** : conseiller principal d'éducation.

En ce qui concerne les concours d'enseignement dans les établissements d'enseignement privé sous contrat (CAFEP), les IUFM assurent, en collaboration avec les partenaires des établissements d'enseignement privé sous contrat, la préparation aux épreuves dans les mêmes conditions que pour les concours de l'enseignement public. Les sections et options, les programmes, les épreuves, les dates des épreuves et les jurys sont les mêmes que pour les concours externes du CAPES,

CAPEPS, CAPET, CAPLP2. En conséquence, dans l'enquête SISE-IUFM, le CAFEP n'est pas défini comme un type de concours à proprement parler (contrairement à ce qui était fait dans l'enquête 54). Les effectifs des CAFEP sont inclus dans les types de concours CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP2 mais peuvent être regroupés si nécessaire.

**Concours du premier degré** : il s'agit des concours de professeur des écoles (CAPE) et des spécialisations des professeurs des écoles titulaires (CAPSAIS, psychologues scolaires) se destinant ou étant affectés dans des établissements publics.

**Concours du second degré** : il s'agit des concours nécessaires à l'enseignement dans les collèges et les lycées généraux, techniques ou professionnels, publics ou privés sous contrat (CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP2), du concours de conseiller principal d'éducation (CPE) et de l'agrégation.

### – Niveau de scolarité

Sont comptabilisés en première année d'IUFM :

- les élèves du cycle préparatoire au CAPLP2 ;
- les élèves du cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles ;
- les étudiants de première année d'IUFM préparant les concours externes et internes (CAPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP2, CAFEP et CPE).

Sont comptabilisés en seconde année d'IUFM :

- les professeurs stagiaires ayant réussi les concours internes et externes (CAPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP2, CAFEP, et CPE) ;
- les professeurs d'écoles titulaires préparant une spécialisation (CAPSAIS, diplôme d'État de psychologue scolaire) ;
- les inscrits en agrégation (seconde année uniquement).